

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT

De la MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE RAVILLE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 août à vingt heures ; le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Michel URBAN, Maire.

Date de la convocation

09.08.2024

Présents : Michel URBAN – Cyrille BECKER – Céline TROSZCZYNSKI - Florianne ZIPPEL – Mélanie BECKER – André ERHARD

Absents excusés : Delphine BERGER – Matthieu GOBILLOT – Pierre BENOIT - Denis DUCLERMORTIER

Nombre de procuration : GOBILLOT à BECKER Mélanie – BENOIT à BECKER Cyrille

Secrétaire de séance : Marie-Pierre CHLOUP SURMELY

DCM 33/2024 : Création de 2 postes d'adjoint d'animation**Le Maire propose au Conseil Municipal :**

La création de 2 emplois « **d'adjoint d'animation** » à temps non complet à 7.50/35^{ème} (soit 7h30 salaire annualisé) pour **service périscolaire à la pause méridienne** à compter du **01.09.2024**.

Les emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie **C** de la filière **animation** au grade **d'adjoints d'animation territoriaux**.

Si les emplois ne peuvent être pourvus par des fonctionnaires, les fonctions peuvent être exercées par des **agents contractuels** dont les fonctions relèveront de la catégorie **C** dans les conditions fixées par l'**article L332-8** du CGFP. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au **grade d'adjoint d'animation territorial**, sur la base du 1^{er} échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à RAVILLE, le 16.08.2024

Conforme au registre

« Certifiée exécutoire »



La secrétaire de séance
Marie-Pierre CHLOUP SURMELY